



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté

Vesoul, le

15 MAI 2013

Service transports, mobilité, infrastructures

Didier CHAPUIS

Monsieur le Maire,

Vous vous êtes à de nombreuses reprises exprimé pour faire part des contraintes que faisait peser sur votre commune la mise en œuvre de l'arrêté en date du 5 mai 2003 portant prise en considération de la mise à l'étude du projet de liaison A. 31-Delle sur le tronçon Vesoul Ouest / Frotey-Lès-Vesoul.

Je vous informe que j'ai signé le 3 mai dernier un nouvel arrêté de prise en considération de l'aménagement du franchissement de Vesoul par la RN 19. Il porte sur le seul périmètre de l'aménagement sur place et ne concerne donc pas le territoire de votre commune.

Ce nouveau dispositif permet de préserver la faisabilité de l'aménagement du franchissement de Vesoul par la RN 19, sans contraindre trop fortement le développement du territoire.

Il a été rendu possible par l'accord de principe obtenu auprès de la Direction générale des Infrastructures de Transport et de la Mer du Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie, ainsi que par la nouvelle position, en faveur de l'aménagement sur place, exprimée par la Communauté d'Agglomération de Vesoul dans sa délibération en date du 22 avril dernier.

Je précise toutefois que les études à conduire pour élaborer le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) devront porter sur les différentes variantes envisagées, afin de justifier pleinement la variante préférentielle retenue. Ce processus de DUP de l'aménagement du franchissement de Vesoul par la RN 19 ne peut par contre pas être conduit de manière concomitante avec celui de la déviation Est de Vesoul en raison de l'avancement des études et des perspectives respectives de réalisation de chacun des projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet,

Arnaud COCHET

Monsieur le Maire de Villeparois
7 rue de Prételon
70000 VILLEPAROIS